



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H»*

RAPPORT DU MOIS DE DECEMBRE 2020

SIGLES ET ACRONYMES

B	: Blessé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
COSSESSONA	: Confédération des Syndicats des Enseignants pour la Solidarité Nationale
DCE	: Direction Communale de l'Enseignement
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FBU	: Franc Burundais
FLE	: Fonds pour le Logement des Enseignants
FNL	: Front National pour la Libération
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
ITABU	: Institut des Techniques Agricoles de Bubanza
ONU	: Organisation des Nations Unies
RDC	: République Démocratique du Congo
SNR	: Service National de Renseignement
T	: Tué
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VSBG	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

I. INTRODUCTION

❖ Dans notre rapport de Décembre 2020, à l'image des rapports des mois précédents, nous traiterons fondamentalement des différentes violations des droits humains commises à travers différentes localités du pays, sans toutefois prétendre avoir mis en évidence tous les cas de violation commis au cours du mois considéré.

❖ Pour une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays, nous procéderons dans un premier temps, par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale.

⇒ Ainsi, nous avons noté un certain nombre de facteurs ayant été à l'origine de l'insécurité dans plusieurs localités du pays. Il s'agit :

- ✓ des exactions commises par les Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD) contre des membres du parti CNL, situation vécue depuis les mois précédents. Elles se caractérisent surtout par des traitements inhumains, cruels et dégradants infligés souvent après des arrestations arbitraires.
- ✓ des attaques des groupes armés non identifiés ici et là dans le pays,
- ✓ de la justice populaire qui se traduit par la chasse et l'assassinat des présumés pratiquants de la sorcellerie et des règlements de compte.

⇒ Les manifestations organisées pour exprimer la satisfaction du gouvernement suite au retrait du Burundi de l'agenda du Conseil de Sécurité des Nations Unies des pays en situation de crise ont caractérisé le côté politique de ce mois.

⇒ Dans le domaine judiciaire, nous avons noté :

- ✓ des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales à l'endroit surtout des membres du parti CNL.
- ✓ des cas des personnes enlevées et/ou portées disparues, mais également
- ✓ la libération de 4 journalistes du journal IWACU.

⇒ Sur le plan social, notre rapport se penche sur les différents rapports produits par le ministère de la santé publique et de la lutte contre le SIDA pour montrer la réponse à la pandémie due à la Covid-19. Il met également en exergue le trafic d'êtres humains qui s'enracine de plus en plus au Burundi avec comme cible les filles et les femmes.

❖ Dans les sections suivantes, notre rapport réservera une analyse

- ✓ aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées,
- ✓ aux cas de justice populaire et de règlement de compte,
- ✓ aux cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ainsi qu'
- ✓ aux cas de viol.

❖ Avant de conclure, nous nous pencherons sur la situation carcérale dans les établissements pénitentiaires et centres de rééducation des mineurs en conflit avec la loi.

❖ Enfin, comme nous l'avons toujours fait dans nos rapports analogues, nous proposerons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire.

Au cours du mois de décembre 2020, la paix et la tranquillité de la population ont été dangereusement menacées par des attaques des groupes armés non identifiés, la chasse à l'homme et le lynchage des personnes présumées sorcières, ...

II.1.1. Des attaques des groupes armés non identifiés

Dans la nuit du 22 au 23 décembre 2020 aux environs de 23 heures, sur la colline Gisovu au Centre-Ville Buzanza, deux personnes dont un certain Emery BARUTWANAYO, enseignant a été la cible d'une attaque par une bande armée quand il rentrait chez lui (à 20 mètres de son domicile). Grièvement blessé, il a été vite conduit vers une structure sanitaire. Son téléphone portable a été volé. En date du 23 décembre 2020, sur la même avenue, une autre personne a été la cible de cette bande armée.

II.1.2. Des tirs nourris en commune et province Rumonge

En date du 11 décembre 2020, des coups de feu ont été entendus sur le pont de la rivière Murembwe, colline Mutambara, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, c'était des tirs des policiers qui visaient un véhicule de transport en provenance de la Tanzanie car le chauffeur avait refusé de s'arrêter. Selon les mêmes sources, deux commerçants et un chauffeur ont été arrêtés après une fouille perquisition opérée dans ce véhicule où 200 pagnes ont été saisis. Les trois personnes ont été remises aux agents du SNR à Rumonge.

D'autres faits se trouvent dans la partie sur les violations du droit à la vie et à l'intégrité physique.

II.2. Du contexte politique.

▪ De la marche-manifestation de soutien à l'ONU

En date du 12 décembre 2020, une marche manifestation a été organisée par les organisations de la société civile pro-gouvernement et le gouvernement de Bujumbura. Plusieurs milliers de personnes dont la majorité était composée de conducteurs de taxis vélos, de motos et tricycles communément appelés Tuk-Tuk avaient répondu à l'événement et ont manifesté dans la rue de la mairie de Bujumbura. La marche a été faite pour remercier le Conseil de Sécurité de l'ONU qui a retiré le Burundi de son agenda politique en date du 4 décembre 2020. Le parti politique CNDD -FDD et les partis alliés tels que l'UPRONA, le FNL, l'ADR, le FRODEBU Nyakuri avaient répondu à la manifestation.

Dans un élan d'excès de zèle, certains administratifs ont forcé les citoyens à participer à la manifestation. C'est le cas de Phocas SINDARUHUKA, chef de zone Buhiga et représentant communal du parti CNDD-FDD, qui a distribué des fanions du parti CNDD-FDD à tous les conducteurs de taxi-motos, taxi-vélos et taxi-voitures du centre-ville de Buhiga-Karusi, afin de participer, bon gré mal gré à la manifestation qui se tenait à Gitega. Lors d'un message diffusé à l'aide d'un mégaphone, tous les commerçants du centre de Buhiga étaient forcés d'y participer et celui qui refuserait devrait être sévèrement puni. Les conducteurs de taxi-vélos ont négocié et ont été exemptés d'aller à Gitega à condition de circuler les fanions attachés sur leurs vélos durant toute la journée.

II.3. Du contexte judiciaire.

Au cours du mois de novembre 2020, les personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs à la base et détenues illégalement n'ont cessé d'être enregistrées du jour au lendemain. Parmi ces personnes arrêtées, nombreuses sont des membres du parti CNL et d'autres sont recherchés par la police ou le Parquet en collaboration avec les Imbonerakure. Dans cette section, nous parlerons des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues ainsi que de la libération des 4 journalistes du journal IWACU.

II.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR, des policiers et des administratifs.

1. En date du 4 décembre 2020 vers 23 heures, sur la 15^{ème} transversale, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Jean Claude HATUNGIMANA alias Matarukira, militant du parti CNL, a été arrêté, à son domicile, par un groupe d'Imbonerakure dirigé par un certain NSHIMIRIMANA connu sous le sobriquet de Shimwe. Il a été appréhendé et conduit au cachot de la zone Maramvya où il a été détenu. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de posséder des armes alors que ces Imbonerakure n'ont rien trouvé chez elle. Selon les mêmes sources, Jean Claude est victime d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD/ FDD.

2. En date du 5 décembre 2020, Jean Bosco NIYUBAHWE, enseignant à l'ECOFO de Rugoma, commune et province Kayanza a été arrêté par la police et détenu au cachot du quartier général de la police judiciaire dans la capitale économique Bujumbura. Il a été interpellé au moment où il allait verser l'argent sur le compte du FLE qui est gérée par la COSESSONA. Selon des sources proches du dossier, l'ordre d'arrêter l'enseignant a été donné par le représentant national de la COSESSONA.

3. Dans la nuit du 7 et au cours de la journée du 8 décembre 2020, au chef-lieu de la province Ngozi, 70 enfants de la rue ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat provincial de Ngozi par des policiers. Selon des sources sur place, une cinquantaine de ces enfants ont été arrêtés pendant la nuit et 20 autres pendant la journée. Dans ce lieu de détention, ces enfants ont été frappés par la faim et ils ont eu peur d'être forcés de rentrer chez eux alors qu'ils ont fui la pauvreté dans leurs familles.

4. En date du 9 décembre 2020, sur la colline Nyange-Bushaza, commune et province Kirundo, des Imbonerakure conduits par le prénommé Jimmy, chef d'équipe de ronde nocturne, ont arrêté Valentin MANIRAKIZA, ex- Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils l'ont accusé d'avoir quitté leur équipe. Ces Imbonerakure ont appelé leur chef de colline Elias NKURUNZIZA, chef des Imbonerakure du centre-ville de Kirundo qui l'a acheminé au cachot de la PJ Kirundo pour être interrogé.

5. En date du 15 décembre 2020, Éric KIRWADA de la sous colline Gisagazuba, zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge a été arrêté par le chef de colline Gisagazuba connu sous le sobriquet de Bisaganya en collaboration avec les Imbonerakure. Il était dans un bistrot entrain d'étancher sa soif. Eric KIRWADA venait de rentrer de la Tanzanie, le 12 décembre où il venait de passer 6 mois. Il a été accusé d'avoir évolué dans les groupes armés avant de revenir à Gisagazuba. La famille conteste les accusations.

Elle estime qu'il s'agit d'un coup monté avec la complicité d'Imbonerakure appuyés par les responsables administratifs. Rappelons qu'en octobre dernier, la police avait arrêté un autre membre de la famille d'Éric KIGWADA. Les accusations portées contre lui étaient similaires. La personne est depuis lors portée disparue. Sa famille demande la libération sans condition d'Éric KIGWADA. Signalons qu'il s'était rendu en Tanzanie à la recherche du travail.

6. En date du 16 décembre 2020, six jeunes membres du parti CNL de la zone Maramvya, commune de Mutimbuzi, province Bujumbura rural ont été arrêtés par la police accompagnés par des Imbonerakures puis conduits au cachot de la même zone.

Selon les responsables du parti CNL à Mutimbuzi, les jeunes en question sont victimes de leur appartenance politique, d'autant que la zone de Maramvya est un bastion de l'opposition, font-ils remarquer. Les familles respectives de ces jeunes n'ont cessé de demander la libération sans condition de leurs enfants.

7. En date du 21 décembre 2020, l'épouse de Roger NDUWIMANA, directeur de l'ECOFO Karinzi située en commune et province Bubanza, a été arrêtée par la police et détenue à la place de son mari en cavale qui est activement recherché par le parquet de Bubanza pour avoir clandestinement livré des examens communs destinés aux élèves des ECOFO de cette province. On dénonce ce cas d'arrestation arbitraire opérée en dehors de la loi du moment que le code pénal burundais et plusieurs instruments juridiques internationaux consacrent le principe absolu de la personnalité en matière pénale.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- En date du 5 décembre 2020, au quartier Gitaramuka, zone Musaga, Bujumbura mairie, une fille nommée Milly Mégane AKIMANA a été enlevée par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, sa maman l'avait laissée à la maison seule pour se rendre dans un salon de coiffure et, à son retour, elle ne l'a plus retrouvée.

2- En date du 14 décembre 2020, Damascène BAGORIKUNDA, jeune informaticien résidant dans le quartier Gasenyi, dans la zone Gihosha, en commune urbaine Ntakangwa, province Bujumbura-Mairie a été enlevé par des personnes non identifiées. Des sources proches de la victime ont indiqué que les téléphones du jeune Damascène ont été éteints et qu'ils l'ont cherché dans les différents cachots de la Mairie de Bujumbura sans succès.

II.3.3. De la libération de 4 journalistes du journal IWACU

En date du 24 décembre 2020, les 4 journalistes KAMIKAZI Christine, NDIRUBUSA Agnès, HARERIMANA Egide et MPOZENZI TERENCE du journal IWACU ont été libérés après 430 jours de détention dans la prison Bubanza. Rappelons qu'ils avaient été condamnés à 2 ans et demi de détention et d'une amende. Ils ont été relaxés suite à un ordre signé le 23 décembre 2020 par le Président de la République qui consacre la « remise totale des peines privatives de liberté » qui avaient été infligées à ces 4 journalistes.

Rappelons que ces journalistes avaient été arrêtés en octobre 2019 au moment où ils assuraient la couverture médiatique des attaques armées en commune Musigati de la province Bubanza.

Bref et sans être exhaustif, au moins 81 personnes ont été arrêtées et détenues illégalement et 2 autres ont été enlevées et portées disparues.

II.4. Du contexte social. II.4.1. Du trafic d'êtres humains.

En date du 14 décembre 2020 dans l'après - midi, cent et une (101) femmes et filles coupées du reste du monde car n'ayant aucun moyen de communication avec l'extérieur, ont été appréhendées par la police dans une villa sise en zone Buterere, commune Ntakangwa, en Mairie de Bujumbura.

Selon nos sources, cette maison est louée par une organisation appelée « Culinary Training Agency Burundi », près de l'aéroport international de Bujumbura.

Selon une source policière, ces femmes et filles étaient en attente de transfert, via certains pays africains comme la Tanzanie, l'Ouganda ou le Kenya, vers certains pays du Moyen-Orient comme l'Arabie Saoudite, l'Oman, les Emirats Arabes Unis et le Yémen où, aussitôt arrivées, elles sont vendues comme des esclaves et subissent plusieurs types de violences par leurs maîtres et/ou les proches de leurs familles.

Les organisations de la société civile burundaise mettent en cause, à travers des rapports documentés, le parti au pouvoir, le CNDD-FDD et certaines institutions étatiques comme la PAFE, le SNR, les services aéroportuaires, les services de la présidence et du ministère de l'intérieur dans le trafic des jeunes filles et femmes vers les pays du Moyen-Orient, un trafic qui génère des milliards de francs burundais pour quelques privilégiés du système CNDD-FDD.

II.4.2. De l'évolution de la pandémie de covid-19 au Burundi

Le Covid-19 n'a pas encore désarmé dans le monde entier. Au Burundi, les mesures de prévention contre cette pandémie prises par l'autorité ont permis de réduire son ampleur mais là aussi, il ne faut pas dormir sur ses lauriers.

En effet, après l'ouverture des frontières, le constat est que les cas de Covid-19 confirmés actuellement concernent surtout des visiteurs ou des voyageurs qui viennent de l'étranger. Pour cela des équipes de surveillance ont été renforcées pour tester et confiner toute personne venant de l'étranger et cela pendant 72 heures.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME.

III.1. Présentation générale.

Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique continuent à se manifester dans plusieurs localités du pays. Des personnes ont été tuées, d'autres ont été blessées tout au long du mois de décembre 2020. Les cas de cadavres retrouvés un peu partout sont surtout attribués par la population aux Imbonerakure et aux agents du SNR. Ces derniers commettent inlassablement des violations des droits humains dans une impunité notoire.

La chasse à l'homme et le lynchage des présumés pratiquants de la sorcellerie a encore pris une allure inquiétante et les autorités administratives et même policières ne prennent pas des mesures pour arrêter cette justice populaire qui risque de créer un chaos social. De même, les attaques organisées par les Imbonerakure à l'endroit des membres du parti CNL causent beaucoup de morts et des blessés, alors que la présence des autorités tant administratives que politiques ne se fait pas remarquer pour arrêter ces comportements barbares.

Voici certains cas :

1- En date du 1^{er} décembre 2020, au quartier Mikurira, zone, commune et province Rutana, Chantal KAMIKAZI, travailleuse domestique, âgée de 22 ans, a tué un nouveau-né qu'elle venait de mettre au monde. Selon des sources sur place, après avoir commis ce forfait, elle l'a déposé derrière la clôture du domicile de son patron. Selon les mêmes sources, le criminel a été arrêté et détenu au cachot du poste de police de Rutana.

2- En date du 1^{er} décembre 2020, sur la colline Nyange-Bushaza, commune et province Kirundo, un corps sans vie non identifié a été retrouvé emballé dans un sac derrière une maison d'Adrien MUGWANEZA, infirmier. Selon des sources sur place, le lendemain, le corps a été transporté par des agents du SNR de cette province à bord d'un véhicule vers un endroit inconnu.

3- Dans la nuit du 2 au 3 décembre 2020 aux environs de 21 heures, sur la colline Nyarurambi, commune Butaganzwa, province Ruyigi, Thomas NKERABANYANKA (65 ans) surnommé Rumiramakera et son épouse Nathalie BARENGAYABO, 58 ans, ont été attaqués par des personnes non identifiées et tués décapités à leur domicile. Ils étaient tous les deux membres du parti CNL. D'après une source locale, les victimes ont été ligotées avant d'être décapitées. NIBIZI, responsable du CNL dans la localité a indiqué que l'intolérance politique est cultivée au plus haut sommet de l'état burundais et a exigé des autorités burundaises une protection de tous les citoyens sans exception afin de renforcer la bonne cohabitation pacifique. La police de Butaganzwa, quant à elle, a privilégié une piste qui n'a rien de politique et a mis en avant une affaire de sorcellerie.

4- En date du 3 décembre 2020 vers 9 heures, sur la colline Kabere, commune Mabayi, province Cibitoke, Jacques NZOBARANTUMYE âgé de 62 ans a été tué par des habitants de la même colline qui le soupçonnaient de sorcellerie. Selon des sources sur place, ils se sont rassemblés chez NZOBARANTUMYE, transportant une malade sur une civière pour qu'il la soigne. Par après, ils ont pris la décision de le tuer à l'aide des gourdins et de barres de fer. Les mêmes sources précisent que la victime avait échappé, à maintes reprises, aux tentatives d'assassinat, accusée toujours de sorcellerie. Nicodème NDAHABONIMANA, administrateur de la commune Mabayi, a arrêté 8 présumés meurtriers qu'il a conduits au cachot du poste de Mabayi pour des raisons d'enquête.

5- En date du 3 décembre 2020, vers 22 heures, près du centre de négoce de Gatarage, colline Kinama, commune Gasorwe, province Muyinga, un corps sans vie de la nommée BARAYAVUGA, âgée de 50 ans, a été retrouvée sur cette même colline où elle résidait. Selon des sources sur place, ce corps avait des signes montrant qu'elle a été égorgée. Le mobile et les auteurs de ce meurtre n'ont pas été connus.

6- En date du 5 décembre 2020, en zone Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura mairie, Richard BAMBONEYEHO a été battu à mort par des gens envoyés par Daniel BAVUGUBUSA, membre influent de l'Eglise Adventiste du 7^{ème} jour. Selon des sources sur place, ces querelles sont dues à un conflit de leadership opposant les fidèles de l'Eglise Adventiste du 7^{ème} jour. Selon les mêmes sources, la victime a été battue dans l'église même et a été transporté à l'hôpital Prince Régent Charles dans un état critique où elle a rendu l'âme.

7- En date du 8 décembre 2020, sur la sous colline Ndengo, colline Burenza, commune Kiganda, province Muramvya, Jean de Dieu ITERITEKA âgé de 13 ans et élève à l'école de Nkume II a été tué par une grenade qui a explosé accidentellement à son domicile. Selon une source locale, la victime était en train de chercher du haricot à cuire quand l'engin a explosé. Selon les mêmes sources, la police a arrêté le père de l'enfant dans le cadre d'une enquête.

8- Dans la nuit du 8 décembre 2020 vers 23 heures, sur la colline Gasenyi rural, commune Buganda, province Cibitoke, Michel HABONIMANA âgé de 65 ans, veilleur à l'ECOFO Mubimbi a été tué à la grenade. Selon des sources sur place, ce veilleur a été assassiné par des inconnus qui ont explosé une grenade à son lieu de travail.

L'administration locale affirme qu'il avait échappé à plusieurs tentatives d'assassinat. Il serait soupçonné de pratiquer la sorcellerie. Selon les mêmes sources, deux personnes ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête

9- En date du 9 décembre 2020, vers 16 heures, sur la sous colline Gahahe, colline Masango, commune et province Muramvya, trois corps sans vie de Bénigne NIKUZE, son bébé âgé d'une semaine et Sotère SABUSHIMIKE ont été retrouvés dans un cabaret de ce dernier. Selon des sources sur place, BENIGNE Nikuze, concubine de SABUSHIMIKE exigeait à celui-ci de faire inscrire le bébé à l'état civil. Selon les mêmes sources, vers 10 heures, SABUSHIMIKE avait appelé Bénigne pour aller faire inscrire l'enfant et ils se sont enfermés dans son cabaret. Le cadavre de Bénigne avait des blessures au niveau du visage tandis que Sotère était suspendu sur une corde attachée à la charpente.

10- Le 9 décembre 2020 soir, dans un endroit communément appelé « Kigwati » dans le quartier 1 de la zone Ngagara en commune Ntahangwa de la Mairie de Bujumbura, un veilleur a été tué par balle par des personnes non identifiées. Aucune enquête n'a été amorcée pour identifier les auteurs. Selon nos sources, les malfaiteurs n'ont rien volé après le forfait.

11- En date du 11 décembre 2020 vers 22 heures, sur la colline Mukoma, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, Charles BASESUMUNWA âgé 69 ans a été tué, à son domicile, par des habitants de la localité qui le soupçonnaient de pratiquer la sorcellerie. La victime qui avait fui la localité depuis deux ans venait de regagner son ménage deux semaines avant sa mort, selon des sources locales. Selon les mêmes sources, des individus se sont organisés et sont venus en groupe, munis des machettes et gourdins. Ils se sont jetés sur lui, l'ont battu à mort avant de s'en aller. Son épouse demande que les auteurs du crime soient appréhendés. Selon l'administrateur communal de Mabayi, deux personnes ont été interpellées par la police dans le cadre d'une enquête.

12- En date du 12 décembre 2020, sur la colline Nyamagandika, commune Makebukoko, province Gitega, un motard non identifié a été découvert sans vie. Selon une source, les auteurs du crime sont partis avec tous les documents de la victime après le forfait.

13- Dans la matinée du 13 décembre 2020, sur la colline Buyuki, paroisse Buhonga, commune Kanyosha, province Bujumbura Rurale, une jeune fille non identifiée a été retrouvée sans vie dans une maison en construction non encore habitée. Selon des sources sur place, la jeune fille aurait été tuée par étranglement par des individus non identifiés.

14- Dans l'après-midi du 13 décembre 2020, un corps sans vie d'une femme âgée d'environ 70 ans non identifiée a été découvert par des passants flottant sur les eaux de la rivière Mpanda qui passe en province Bubanza. Selon une source, la victime présentait des blessures sur son visage et personne n'a pu la reconnaître. Ces passants ont immédiatement alerté les responsables administratifs et policiers. Selon des témoins, ce corps sans vie a été repêché sur ordre des responsables de cette localité, et a été évacué vers la morgue de l'hôpital Mpanda sans aucune procédure de son identification.

15- En date du 13 décembre 2020 soir, sur la colline Cabara, commune et province Rumonge, un jeune homme de 25 ans a été tué poignardé par son voisin. Selon une source locale, une affaire de mille franc burundais serait la cause de ce meurtre.

16- En date du 13 décembre 2020, sur la colline Murambi, commune et province Muramvya, le corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans un champ de maïs. Selon des sources sur place, le mobile et les auteurs de ce crime restent inconnus.

17- En date du 14 décembre 2020, vers 1h30 du matin, Emile NDUWIMANA a été tué fusillé tout près du cercle nautique de Bujumbura construit sur les rives du lac Tanganyika, en zone Ngagara, commune de Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Selon nos sources, il était parmi les individus qui faisaient le commerce frauduleux des pagnes de la RDC vers Bujumbura, en passant par le lac Tanganyika. Ils ont été surpris par la police en train de décharger la cargaison des bateaux. Emile NDUWIMANA a été fusillé à bout portant par la police quand il tentait de fuir. Signalons que trois personnes ont été arrêtées et conduits au cachot de Rumonge.

18- En date du 14 décembre 2020, une jeune fille prénommée Francine a été fusillée dans son cafétéria à la 6^{ème} avenue n°32 en zone Buyenzi de la commune Mukaza en Mairie de Bujumbura. Selon nos sources, 3 hommes présumés auteurs du crime se sont faits passer pour des clients avant de tirer sur elle deux balles. Selon les mêmes sources, les malfaiteurs ont volé des téléphones et une somme d'argent dont le montant n'a pas été connu, après quoi ils ont fui à bord d'un véhicule qui n'a pas été identifié tandis que la victime a été évacuée vers une structure de santé proche avant de succomber à ses blessures.

19- Dans la nuit du 18 décembre 2020, dans le quartier Nyamugari de la commune et province Gitega, Suavis IRAKOZE a été tuée à son domicile sis à la 1ère avenue du même quartier par son mari Fridolin HAVYARIMANA. Selon des témoins sur place, son bourreau a tenté de falsifier les éléments de preuve du crime en suspendant le corps de la victime à l'aide d'une corde au tour du cou afin de simuler un suicide. Fridolin a été condamné pour assassinat, le 24 décembre 2020, par le tribunal de grande instance de Gitega siégeant en chambre criminelle dans un procès de flagrance à une peine de servitude pénale de prison à perpétuité.

20- Dans la nuit du 20 décembre 2020, dans le quartier Magarama de la commune et province Gitega, Vincent MVUYEKURE âgé de 34 ans a été tué poignardé par son épouse Anésie NYANDWI. Selon des sources locales, le couple ne s'entendait pas depuis un certain temps. La femme reprochait à son mari d'être irresponsable. L'auteur du crime, son épouse, a été jugée pour assassinat par le tribunal de grande instance de Gitega siégeant en chambre criminelle et condamnée, en date du 22 décembre 2020, à une peine de servitude pénale de prison à perpétuité dans un procès de flagrance suite au réquisitoire du ministère public qui a accusé la femme d'avoir acheté un couteau neuf le jour du crime et de s'en être servi pour assassiner son mari.

21- En date du 20 décembre 2020, le corps sans vie de Caritas NDAYEGAMIYE a été retrouvé dans un boisement de la zone de Ruvumu située près du chef-lieu de la commune de Songa, en province de Bururi. Selon des habitants de la localité, la victime qui est originaire de la colline Tara dans la même zone de Ruvumu a été tuée après avoir été violée. Selon les mêmes sources Désiré NDUWIMANA a été appréhendé, le lendemain, pour des raisons d'enquête.

22- En date du 21 décembre 2020, à l'hôpital de Ngozi sis en commune et province Ngozi, la nommée MACUMI a succombé aux blessures après avoir été tabassé par son mari. Le forfait a eu lieu sur la colline Kaguhu, commune Gasorwe, province Muyinga. La victime a été évacuée vers l'hôpital de Ngozi où elle a rendu l'âme.

23- Dans la matinée du 23 décembre 2020, dans le quartier Birimba situé au chef-lieu de la commune et province Rumonge, le corps sans vie d'un homme qui n'a pas été identifié a été découvert. Selon des témoins, le corps de la victime qui a été conduit à la morgue de l'hôpital de Rumonge, présentait plusieurs traces de bastonnade.

24- En date du 23 décembre 2020 dans l'après-midi, sur la colline Busangana, commune Bukeye, province Muramvya, Félix NIMBONA âgé de 62 ans a été découvert sans vie dans une ancienne latrine de chez lui après qu'il était porté disparu depuis le 25 Août 2020. Trois personnes dont son épouse ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

25- Dans la nuit du 23 au 24 décembre 2020, Consolate NIZIGIYIMANA âgée de 27 ans a été assassinée par son mari, Evariste MBONIHANKUYE à coups de couteau et à leur domicile sis à la colline Rugenge en commune Mpanda, province de Bubanza. Selon nos sources, l'auteur du crime a été arrêté par la police et détenu au cachot du commissariat provincial de police de Bubanza pour enquêtes. En date du 30 décembre 2020, cet auteur a été jugé et condamné par le TGI BUBANZA à une servitude pénale à perpétuité et à payer un dommage-intérêt de 10.000.000 FBU.

26- En date du 24 décembre 2020, tout près de l'ITABU Karusi en commune et province Karusi, un jeune homme non identifié a été découvert mort et en état de décomposition. Aucune enquête n'a été faite pour identifier les auteurs.

27- En date du 26 décembre 2020, Gilbert BARUTWANAYO âgé de 54 ans, radiologue à l'hôpital de Ruyigi en commune et province Ruyigi a été découvert sans vie non loin de son domicile dans le quartier Sanzu se trouvant au chef-lieu de cette province. La police a annoncé avoir entamé des enquêtes pour identifier les auteurs de cette mort.

28- En date du 27 décembre 2020 matin, sur la colline Gasenyi, commune Giteranyi, province Muyinga, Elias NYABENDA a été découvert sans vie par des habitants qui se rendaient à la messe dominicale. Aucun responsable de cette mort n'a été identifié.

29- En date du 27 décembre matin, à la 6^{ème} transversale de la colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke, un homme non identifié a été découvert sans vie au bord de la rivière Rusizi par des bergers. D'après une source locale, la victime gisait dans une mare de sang et était ligoté.

30- En date du 27 décembre 2020, dans un bar d'Aimé IRAMBONA, responsable de l'urbanisme en province Gitega, Ezéchiel NDAYISENGA a été tué. Selon nos sources, 5 autres personnes qui prenaient un verre dans ce bistrot ont été arrêtés, reprochés d'avoir tué Ezéchiel NDAYISENGA. Selon les mêmes sources, la victime a été attrapée en flagrant délit en train de voler un carton de carreaux dans ce bar.

31- En date du 27 décembre 2020 dans la soirée, sur la colline Karunyinya, commune Buhiga, province Karusi, une fillette de 3 ans et sa mère Emerence CITEGETSE ont été tuées à leur domicile par Jean Marie GAHUNGU, le fils de cette dernière. Selon des sources sur place, les conflits fonciers sont la cause de ce double meurtre.

32- En date du 29 décembre 2020 vers 17 heures, sur la colline Kivumvu, commune Murwi, province Cibitoke, Richard NDUWIMANA a été tué par des orpailleurs. Selon nos sources, Richard NDUWIMANA a été assassiné dans une bagarre des orpailleurs qui se disputaient l'eau pour séparer l'or de la terre.

33- En date du 29 décembre 2020 soir, sur la colline Gishiha, zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge, Antoine RUCEKE, chef de colline adjoint a été tué fusillé à son domicile par des hommes armés non identifiés. Les habitants de cette colline soupçonnent des mobiles politiques derrière cet assassinat. Selon une source, la victime était un membre du parti CNL.

34- Dans la nuit du 29 décembre 2020, sur la colline Kiziba, commune Mbuye, province Muramvya, Emmanuel MANIRAMBONA, enseignant à l'ECOFO Migezi de la même commune, a été tué décapité. D'après une source de la localité, le corps de la victime gisait dans une nappe de sang. Selon la même source, deux personnes dont le parrain de mariage de la victime ont été arrêtées pour question d'enquête.

35- En date du 30 décembre 2020, sur la 7^{ème} transversale de la colline Kaburantwa, tout près de la rivière Rusizi, en commune Rugombo, province Cibitoke, le corps d'une femme non identifiée a été découverte sans vie par des cultivateurs. Selon une source, la victime était ligotée et toute nue.

36- En date du 30 décembre 2020 soir, en commune Mugongo-Manga de la province Bujumbura rurale et plus précisément dans la localité de Kuruhororo, sur la route nationale n°7, Sibéra NDAYISENGA âgée de 27 ans a été tuée fusillée et trois autres personnes ont été blessées dans une attaque perpétrée par des hommes armés non identifiés. Les personnes ciblées rentraient en mairie de Bujumbura en provenance de Gisozi (province Mwaro).

Bref mais sans être exhaustif, 40 personnes ont été tuées et 17 autres blessées au cours du mois de décembre 2020.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non Identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	1	0	0	3	1	0	2	3
Bujumbura Mairie	0	0	1	0	1	0	0	0	2	0	4	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	1	3	1	0	2	3
Bururi	0	0	0	1	0	3	0	0	1	0	1	4
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	3	0	1	0	2	0	6	0
Gitega	0	0	0	0	3	0	0	0	1	0	4	0
Karusi	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	3	0
Kayanza	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Kirundo	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Makamba	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Muramvya	0	0	0	0	5	0	0	0	2	0	7	0
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Rumonge	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	3	0
Rutana	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0
Total	0	0	1	1	18	10	2	6	19	0	40	17

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS

Au cours du mois de décembre 2020, au moins 8 cas de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été enregistrés à travers différentes localités du pays par nos observateurs des droits humains. Mais cela ne signifie pas que ce sont les seuls cas, car plusieurs personnes subissent des actes de torture dans des cachots clandestins et au SNR tandis que d'autres sont victimes des traitements inhumains, cruels et dégradants infligés par des Imbonerakure et des administratifs et ne sont jamais identifiés.

Ces cas sont emblématiques :

1- Freddy NDAGIJIMANA, 12 ans a été brûlé à l'eau bouillante au niveau de la tête, par sa patronne. Le fait s'est déroulé sur la colline de Gitanga dans la commune de Matana en province de Bururi. Selon des témoins oculaires, Claudette NIMPAGARITSE s'est fait aider par un autre employé pour brûler l'enfant. Elle a d'abord bouilli l'eau et un de ses employés a immobilisé la tête de ce jeune homme avant que sa patronne ne lui verse l'eau là-dessus. L'enfant, en même temps écolier à l'ECOFO Nyagihotora (même commune) avait battu l'une des vaches de la famille NIMPAGARITSE. Les auteurs de l'acte ont été interpellés par la police et ont été détenus dans le cachot de la police. Quant au petit garçon, il a été admis à l'hôpital de Matana.

2- En date du 1^{er} décembre 2020, sur la colline et zone Muzye, commune Giharo, province Rutana, des élèves Imbonerakure du lycée communal de Muzye ont violemment battu et blessé un enseignant de cette même école, Didace MUZANEZA en présence des autorités scolaires de cette même commune à savoir le DCE et le directeur de cet établissement. Des sources sur place ont indiqué que le professeur a été blessé après avoir dénoncé les mauvais comportements de certains élèves lors des matchs interscolaires.

3- En date du 1^{er} décembre 2020, vers 15 heures, sur la colline Kabondo, zone et commune Nyanza-lac, province Makamba, Jean Pierre NZOKIRISHAKA, âgé de 27 ans, a été tabassé par Michel BARENGEYABO, Isaac HAVYARIMANA et Fiston NIYONGABO, tous Imbonerakure de la même colline. Selon des sources sur place, ils l'accusaient d'avoir tabassé leur camarade, il y a un an. Selon les mêmes sources, ils ont été détenus au cachot du commissariat communal à Nyanza-lac.

4- En date du 8 décembre 2020, vers 3 heures du matin, sur la sous-colline Bugarama, colline Kirema, commune et province Kayanza, des Imbonerakure dirigés par le prénommé André ont tabassé les prénommés Rémy, Claude et Amédée. Selon des sources sur place, les victimes ont été accusées d'être des voleurs. Ces Imbonerakure étaient en patrouille lorsqu'ils ont vu Amédée en train de voler des boissons dans un cabaret appartenant à Mayisha dans un endroit appelé « Ku kibaho ». Ce dernier leur a ensuite dit qu'il était avec Claude. Ils sont allés chercher Claude à la maison. Rémy, un voisin qui était venu voir ce qui se passait chez Claude, a été aussi tabassé et ligoté par ces Imbonerakure.

5- En date du 9 décembre 2020, Jonas NDUWAYO et Eric NIYUKURI ont été blessés par des jeunes Imbonerakure sur la colline Gitanga, commune Matana, province Bururi. Ces Imbonerakure étaient en patrouille nocturne munis d'armes blanches et de gourdins. Ils se sont jetés sur les 2 hommes paisibles qui rentraient chez eux. Ils les ont tabassés et blessés et personne parmi les auteurs n'a été inquiété.

V. DES CAS DE VSBG

En ce qui concerne les VSBG en général et le viol en particulier viol, nos observateurs des droits humains ont identifié 3 cas seulement. Mais, ici aussi, cela ne signifie pas que ce sont les seules personnes qui ont subi cette pire forme de traitement inhumain, cruel et dégradant tout au long de la période couverte par le présent rapport.

Cela s'entend, le viol se commet dans la clandestinité et beaucoup de victimes refusent ou craignent de mettre au grand jour les actes subis de peur des représailles de la part des auteurs et de la culture burundaise qui consacre encore le qu'en – dira – t- on, la méfiance et la médisance à l'endroit des victimes du viol et certains règlements à l'amiable.

Ces cas sont illustratifs :

1- En date du 5 décembre 2020, vers 8 heures, à la 3^{ème} avenue du quartier Swahili, commune et province Makamba, A.K.N, âgé de 11 ans, a été violé par Dorine NIYUKURI, âgée de 20 ans, originaire de la colline Gitaba, commune et province Rutana. Selon nos sources, la victime présentait des signes du viol au niveau de son sexe. La présumée violeuse a été arrêtée et détenue au cachot du commissariat communal de Makamba.

2- En date du 7 décembre 2020, vers 19 heures, sur la colline Kananira, commune Tangara, province Ngozi, la nommée NIHORERAHO, âgée de 25 ans, a été blessée au niveau de la tête par son mari NGENDAKUMANA, âgé de 38 ans. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'infidélité. Le mari a été arrêté par la police et conduit au cachot communal de la police en date du 8 décembre 2020 pour des raisons d'enquête.

3- En date du 21 décembre 2020, sur la colline et zone de Ruvumu, en commune de Songa, province de Bururi, un officier de police judiciaire connu sous le nom d'Elvis ARAKAZA a violé, toute la nuit et la sous menace d'arme à feu, une jeune fille qu'il venait juste d'embaucher comme serveuse dans son bistrot. Des sources locales ont indiqué que la victime a pu alerter ses parents avec son téléphone portable, ce qui a fait que l'auteur du viol a été arrêté en flagrant délit et conduit au parquet de Bururi pour instruction de son dossier pénal.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE.

Le tableau ci – dessous donne la situation carcérale au 24 décembre 2020.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	441	204	15	210	12							5	2	441,00%
Bururi	250	304	130	16	147	11							1	4	121,60%
Gitega	400	1432	385	29	964	54							9	3	358,00%
Mpimba	800	4838	2452	189	2149	48							23	8	604,75%
Muramvya	100	815	272	14	487	42							4	3	815,00%
Muyinga	300	544	101	9	400	34							2	2	181,33%
Ngozi (F)	250	140		36		85		5		14			12	6	56,00%
Ngozi (H)	400	1689	497		1192										422,25%
Rumonge	800	1008	202	17	765	24							2	3	126,00%
Rutana	350	517	132	6	353	26							1		147,71%
Ruyigi	300	897	263	23	577	34							4	2	299,00%
CMCL Ruyigi	72	58					9		49						80,50%
CMCL Rumonge	72	78					10		68						108,33%
I Totaux	4.194	12761	4638	354	7244	370	19	5	117	14			63	33	304,27%
			4638+354=4992		7244+370=7614		19+5=24		117+14=131				63+33=96		

La population pénitentiaire est de 12 761 détenus +96 nourrissons =12 857

Le total des prévenus est de 4 992 adultes + 24 mineurs = 5 016

Le total des condamnés est de 7 614 adultes + 131 mineurs = 7 745

L'analyse des données présentées dans le tableau ci – dessus montre que la situation carcérale du mois de décembre 2020 reste très alarmante. En effet, la capacité d'accueil de toutes les maisons carcérales du Burundi est de 4.194 personnes toutes catégories confondues mais au 24 décembre 2020, le total de la population pénitentiaire était de 12.857 personnes c'est – à – dire plus 3 fois la capacité d'accueil.

Ce surpeuplement est très inquiétant et montre que les droits des prisonniers sont loin d'être respectés dans la majorité des maisons de détention de notre pays. Deux maisons de détention seulement sur 11 respectent plus ou moins les normes : il s'agit de la prison de Ngozi pour femmes où le taux d'occupation est de 56 % et le CMCL Ruyigi avec un taux d'occupation de 80,50%. Les autres milieux carcéraux enregistrent des taux d'occupation de plus de 100%. Les prisons de Mpimba, Muramvya, Ngozi hommes et Bubanza enregistrent des taux d'occupation les plus élevés avec respectivement 815 %, 604,75 %, 422,25% et 441 %.

Ces taux d'occupation laissent entrevoir que les conditions de détention, au Burundi, sont très déplorables et une épidémie qui se déclarerait dans l'une ou l'autre de ces maisons carcérales ferait, sans doute, l'hécatombe. Alors, une question se pose : à qui reviendrait-il d'endosser la lourde responsabilité?

Nous gardons cependant l'espoir de voir mise en application la mesure de grâce présidentielle prise la veille du nouvel an 2021 par le Président de la République. Probablement que les lieux carcéraux pourraient quelque peu s'en trouver désengorgés et offrir de l'espace vital aux détenus.

VII. CONCLUSION

Le présent rapport montre clairement qu'au Burundi, les violations des droits humains se font du jour au lendemain : au moins 81 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 2 personnes ont été enlevées et portées disparues, 40 personnes ont été tuées et d'autres torturées ou infligées des actes inhumains, cruels et dégradants dans un silence complice des autorités de ce pays. A celles-là s'ajoute des milliers de personnes qui croupissent dans des prisons sans être jugées, de nombreuses personnes qui subissent des actes de viol et qui restent dans l'anonymat.

On ne peut non plus passer sous silence le fait que de multiples personnes sont pourchassées par les Imbonerakure ou leurs voisins, blessées et/ou tuées du simple fait qu'elles sont soupçonnées de pratiquer la sorcellerie. Dans tout cela, l'administration ne prend pas des mesures adéquates pour juguler cette justice populaire qui risque d'embraser le pays avec des actes de vendetta.

L'APRODH lance, une fois de plus, un cri d'alarme aux dirigeants de ce pays pour décanter le plus vite possible cette situation de violation flagrante des droits de l'homme dont les auteurs restent impunis et cela risque d'induire une justice populaire généralisée.

Elle réitère sa demande de voir des enquêtes rapides et concluantes menées afin d'identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains et les criminels punis conformément à la loi.

FIN *** FIN ***** FIN**